

Quel est le portrait du réseau d'aires protégées?

Indicateurs

- Nouvelles actions en lien avec les aires protégées sous la responsabilité du Ministère
- Actions de la collaboration du Ministère au développement du réseau d'aires protégées en milieu forestier

Pourquoi est-ce important?

Le Québec gère un réseau d'aires protégées qui est en expansion constante depuis le début des années 2000. Ce réseau a pour objectifs premiers de protéger des échantillons représentatifs de la biodiversité commune au territoire ainsi que des écosystèmes rares et des espèces fauniques ou végétales qui sont menacées ou vulnérables. Il sert aussi de témoin pour l'étude des processus écologiques et contribue aux objectifs de développement durable. Parmi les différentes catégories d'aires protégées, les parcs nationaux du Québec, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les refuges biologiques, les milieux humides d'intérêt, les habitats fauniques et certains refuges fauniques relevaient de la responsabilité du Ministère pour l'essentiel de la période 2018-2023. Ces aires protégées favorisent la conservation ciblée d'éléments particuliers, voire remarquables, de la diversité biologique. Elles contribuent notamment à la protection des vieilles forêts, des espèces menacées ou vulnérables et d'habitats de grande importance pour la faune.

Que mesurons-nous?

Le [Registre des aires protégées](#) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et les [superficies territoriales et forestières](#) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sont utilisés pour produire les analyses. Pour ce Bilan, il a été convenu de présenter les différents résultats en matière d'aires protégées en fonction de la structure et des responsabilités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), telles qu'elles existaient avant le remaniement ministériel d'octobre 2022¹.

Résultats

Nouvelles actions en lien avec les aires protégées sous la responsabilité du Ministère

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Au cours de la période 2018-2023, le Ministère a poursuivi l'acquisition d'information sur la localisation et l'état des sites particuliers abritant des EFE. Leur nombre en forêt publique est passé de 452 à 464

¹ En octobre 2022, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a été scindé. Le Secteur des forêts et le Secteur des opérations régionales relèvent dorénavant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Les Secteurs de la faune et des parcs, quant à eux, relèvent dorénavant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

(tableau 1). Au total, plus de la moitié (55 %) des EFE protégés en forêt publique en 2023 l'étaient en vertu d'un classement légal, 29 % étaient intégrés dans d'autres statuts d'aires protégées² et 16 % bénéficiaient d'une protection administrative³, en attente d'un classement légal à venir. Un total de 17 écosystèmes forestiers exceptionnels ont fait l'objet d'un classement légal au cours de la période.

Tableau 1. Évolution du nombre d'EFE en forêt publique selon le type de protection au cours de la période 2018-2023

Statut d'EFE	au 2018/04/01	au 2022/12/22	Différence
Classement légal	239	256	17
Autre statut d'aire protégée	139	134	(5)
Protection administrative	74	74	-
Total	452	464	12

La forêt privée contribue aussi grandement au nombre d'EFE grâce aux 377 propositions dont le Ministère encourage la conservation volontaire. Depuis 2003, le Ministère assure, en forêt privée, un rôle continu d'agent d'information et de sensibilisation auprès de ses partenaires en forêt privée, afin de soutenir les efforts visant à conserver ces EFE.

Refuges biologiques

Au cours de la période 2018-2023, 63 nouveaux refuges biologiques ont été légalement désignés dans neuf régions administratives différentes. Bien que le nombre total de refuges biologiques désignés ou en projet n'ait pas évolué depuis 2005, la proportion des sites légalement désignés a continué de progresser légèrement durant la période. Cette proportion atteignait, en fin de période, près de 76 % des 3 710 sites cartographiés par le Ministère (tableau 2). La différence entre le nombre total de refuges biologiques en 2018 et en décembre 2022 s'explique par l'intégration de projets de refuges biologiques dans de grandes aires protégées, ce qui a mené à l'abandon de leur identification distincte.

² Les EFE comptabilisés dans la catégorie « Autre statut d'aire protégée » apparaissent séparément au tableau 1, parce qu'ils sont inclus dans des aires protégées plus vastes et sont donc comptabilisés au Registre des aires protégées sous d'autres désignations (ex. : réserve de biodiversité, parc national québécois, etc.).

³ Les mesures de protection administratives s'appliquent aux projets d'EFE qui n'ont pas encore atteint l'étape de classement légal, soit en raison de leur découverte récente, soit en raison de la persistance sur ces sites de contraintes au classement, telle l'existence de droits et usages incompatibles avec les objectifs de conservation. Ces projets d'EFE sont soustraits aux interventions forestières et gérés de manière à préserver leur caractère exceptionnel, en vue de leur reconnaissance future à titre d'aires protégées.

Tableau 2. Évolution du nombre de refuges biologiques en forêt publique selon le type de protection au cours de la période 2018-2023

Statut de RB	au 2018/04/01	au 2022/12/22	Différence
Projet de refuge biologique	957	890	(67)
Refuge biologique désigné	2 757	2 820	63
Total	3 714	3 710	(4)

Refuges fauniques

On compte neuf refuges fauniques, qui sont répartis dans neuf régions administratives. Bien que plusieurs projets soient en cours, aucun nouveau refuge n'a été établi au cours de la période 2018-2023. Huit refuges fauniques sur neuf sont reconnus, en tout ou en partie, au Registre des aires protégées du Québec. Ceci représente 2 042 ha de territoires reconnus sur un total de 2 112 ha.

Habitats fauniques réglementés

Au cours de la période 2018-2023, le Ministère a procédé à des ajustements mineurs sur les héronnières cartographiées (retrait de sept habitats) et inscrites au Registre des aires protégées (retrait de deux habitats). Des 1 665 habitats fauniques publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, 1 095 sont inscrits au Registre des aires protégées, soit 66 %.

Parcs nationaux du Québec

Au terme de la période 2018-2023, le réseau des parcs nationaux du Québec comptait 27 territoires protégés. S'ajoute à ceux-ci le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, géré conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Entre 2018 et 2023, la superficie du réseau des parcs nationaux est demeurée inchangée à 42 766 km², ce qui représente 2,5 % du territoire québécois. Bien que la Direction des parcs nationaux travaille sur des projets de création et d'agrandissement de parcs nationaux, il n'y a pas eu d'ajout au réseau entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2023.

Actions de la collaboration du Ministère au développement du réseau d'aires protégées en milieu forestier

Au cours de la période 2018-2023, la superficie totale des aires protégées en milieu continental (terrestre et d'eau douce) est passée de 151 672 km² à 253 691 km², faisant passer le pourcentage de 10,03 % à 16,77 % à l'échelle du Québec (figures 1 et 2). De façon générale, il y a eu une progression de la proportion du territoire en aires protégées pour l'ensemble des sous-zones de végétation (figure 2). La collaboration du Ministère s'est notamment concrétisée par sa participation active aux travaux interministériels sur les aires protégées ainsi que par l'analyse des potentiels et des contraintes qui contribuent à la délimitation

des projets d'aires protégées. Le Ministère s'est assuré que cette délimitation facilite la protection adéquate d'éléments particuliers, voire uniques, de la diversité des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques. Il s'est aussi assuré de fournir une information détaillée à propos des impacts sociaux et économiques des différents projets d'aires protégées, de manière à favoriser des choix éclairés.

Figure 1. Les aires protégées en milieu continental (terrestre et d'eau douce) situées de part et d'autre de la limite territoriale des forêts attribuables et inscrites au Registre des aires protégées du Québec, en date du 8 septembre 2022

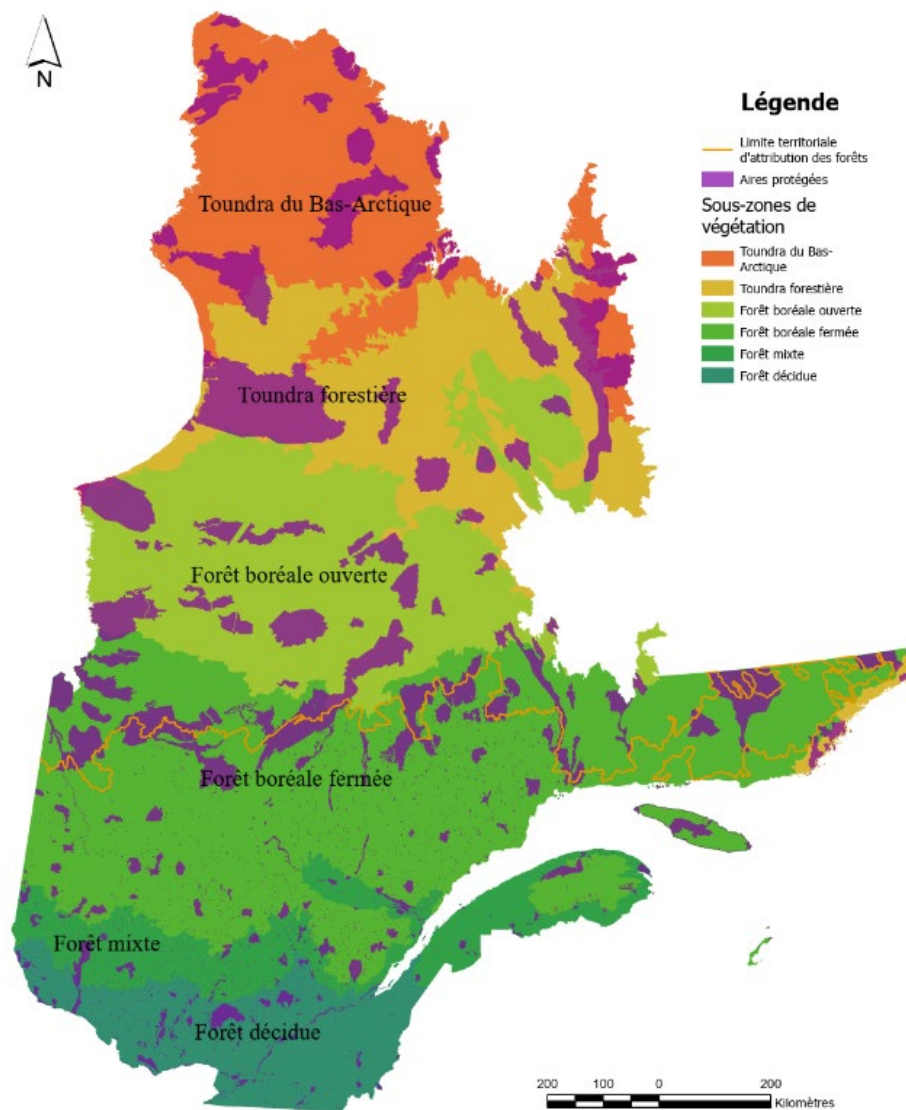


Figure 2. Évolution, par période quinquennale (de mars 2007 à septembre 2022) et par sous-zone de végétation, de la proportion d'aires protégées en milieu continental (terrestre et d'eau douce) inscrites au Registre des aires protégées du Québec

